



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Note concernant la première épreuve orale d'admission du CRPE

Le dossier, portant sur le domaine choisi par le candidat lors de l'inscription, devra comporter au maximum 10 pages, annexes comprises.

Il devra obligatoirement utiliser la page de garde à télécharger sur le site académique.

Mise en page préconisée :

Police : Arial 11

Interligne simple

Marges : 2,5 à droite et à gauche, 1,5 haut et bas

Format papier : 21x29.7 – A4

Dans l'hypothèse où le dossier sous format papier est accompagné d'un support numérique « Clé USB », ce support numérique devra avoir exactement le même contenu que le dossier papier, hormis l'éventuelle séquence audio ou vidéo qui peut y être ajoutée (pas de lien actif vers un site internet). Le dossier sous format papier devra alors porter la référence de l'œuvre audio ou de la séquence enregistrée sur la clé (la clé sera restituée au candidat à la fin de l'épreuve).

Aucun élément autre que le dossier, adressé par courrier, ni aucune note personnelle ne seront acceptés le jour de l'épreuve. Les candidats souhaitant accompagner leur présentation d'un power point devront donc l'adjoindre à leur dossier papier (non comptabilisé dans les 10 pages) et à l'éventuel support numérique (pour plus de sécurité, **préférer un format PDF**). Un ordinateur sera mis à disposition des candidats dans la salle d'entretien, mais le candidat pourra se munir de son ordinateur personnel pour pallier toute éventualité de dysfonctionnement de lecture de son support numérique. Cependant, seul le support numérique fourni par le candidat lors de l'envoi du dossier sera utilisé. **Il ne sera pas possible d'utiliser un autre support.** Le candidat devra donc veiller à la qualité des éléments numériques envoyés avant de les glisser dans l'enveloppe qu'il postera.

L'ensemble du dossier est à retourner en quatre exemplaires à l'adresse suivante :

Rectorat de Dijon
Service DEC3 – bureau 127W
2G rue du Général Delaborde
BP 81921
21019 DIJON Cedex

Avant le , cachet de la poste faisant foi

Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après cette date ne pourra être prise en compte. Enfin, il est rappelé que tout dossier transmis hors délai ou portant sur un autre domaine que celui choisi lors de l'inscription conduira à l'élimination du candidat.